Non au démantèlement de notre complémentaire santé !
Non au coup de force du gouvernement !

Les Fédérations dénoncent avec la plus grande fermeté la méthode autoritaire employée par le gouvernement et l'UCANSS dans l'attribution du marché de la complémentaire santé des salariés et anciens salariés de la Sécurité sociale.

Ce qui se joue aujourd'hui dépasse largement le simple choix d'un nouvel opérateur. C'est un coup de force brutal, inédit et inacceptable contre le paritarisme, la démocratie et les fondements mêmes de notre régime complémentaire santé. C'est aussi un changement profond de modèle, avec l'entrée en force d'intérêts commerciaux dans un dispositif historiquement confié au monde mutualiste.

Notre complémentaire santé : un régime solidaire et paritaire

Depuis 2008, notre complémentaire santé repose sur un accord collectif national. Il s'agit d'un régime fermé, réservé aux salariés, anciens salariés et ayants droit remplissant les conditions prévues par cet accord. Fondé sur les principes de solidarité et de mutualisation des risques, ce dispositif est placé sous la responsabilité de la Commission paritaire de pilotage (CPP), qui réunit les représentants des organisations syndicales et de l'employeur.

Jusqu'à présent, sa mise en œuvre était confiée à des organismes issus du monde mutualiste et de la protection sociale, chargés d'appliquer les garanties et les montants des cotisations définies dans le cadre conventionnel et paritaire.

Ce sont les représentants des salariés et de l'employeur qui pilotent notre régime, pas les assureurs !

Une procédure imposée, un paritarisme piétiné !

Alors que les contrats actuels arrivent à échéance le 31 décembre 2026, l'UCANSS, suivant les orientations des pouvoirs publics, a imposé un marché public en remplacement de la procédure conventionnelle de recommandation, et alors que nous sommes agents de droit privé, sans véritable analyse contradictoire d'une solution alternative.

Compte tenu des nombreuses interrogations des organisations syndicales sur la transparence de la procédure, les critères de notation, l'accueil physique et la protection des données de santé, la Commission des marchés de l'UCANSS n'a pas procédé à l'attribution du marché lors de ses réunions des 10 septembre et 13 octobre 2026.

Le gouvernement a alors suspendu cette commission et nommé une administratrice provisoire, qui a attribué le marché au groupement Alan-Allianz le 27 octobre 2026. Il a également ignoré la demande des Fédérations et Confédérations de prolonger d'un an les contrats actuels pour sécuriser les droits des bénéficiaires.

Nous dénonçons ce passage en force, véritable atteinte au paritarisme et à la démocratie !

Nos Fédérations dénoncent le fait que cette procédure aboutisse à confier la mise en œuvre de notre complémentaire santé à un groupement relevant d'une logique assurantielle commerciale, au détriment du modèle mutualiste que nous défendons.

L'attribution du marché au groupement Alan-Allianz soulève également de légitimes interrogations concernant la qualité du service, l'accompagnement humain, l'accueil physique de proximité, la sous-traitance et la confidentialité des données de santé.

Notre complémentaire santé doit rester au service de ses bénéficiaires et non des intérêts financiers privés !

Une ère d'incertitudes

Aujourd'hui, le changement d'opérateur ne modifie ni les garanties, ni les remboursements, ni les cotisations. Ces éléments restent en effet définis par l'accord collectif et les décisions prises dans le cadre conventionnel et paritaire, sous le pilotage de la Commission paritaire de pilotage. Mais les évènements qui viennent de survenir démontrent que ces règles peuvent être remises en cause. Nos Fédérations, aux côtés des personnels, ne l'accepteront jamais !

L'UCANSS a, par note, adressée au réseau et intitulée « Marché de complémentaire santé – Questions-réponses et **éléments de langage** », essayé de justifier sa position, et affirmé notamment : « *le changement éventuel d'opérateur n'impacte ni le niveau des cotisations, ni le niveau des garanties couvertes* ». Pour autant, elle ne communique aucune information utile à l'attention des organismes et surtout aux salariés sous prétexte d'actions judiciaires en cours. A ce jour, aucun calendrier opérationnel de déploiement n'est transmis.

Nous ne sommes pas dupes ! Nos Fédérations exigent une continuité totale des droits, des prises en charge et des remboursements au 1er janvier 2027, sans aucune rupture pour les salariés, retraités et ayants droit.

L'UCANSS et le gouvernement sont les seuls responsables de la situation !

Des recours juridiques en cours, une mobilisation qui continue !

Un premier recours en référé est actuellement engagé par les opérateurs historiques, à savoir Aésio, AG2R et Malakoff-Humanis, afin de contester la régularité de la procédure d'attribution du marché.

Quelle que soit l'issue de cette première procédure, d'autres recours juridiques pourront être envisagés. Ceux-ci ne seront toutefois pas automatiquement suspensifs et n'empêcheront donc pas, à eux seuls, la mise en œuvre du marché.

Mais la bataille doit également se mener collectivement, dans les organismes, avec les agents, les retraités et leurs représentants.

Nos Fédérations appellent les militants et les personnels de la Sécurité sociale à se réunir, à débattre de la situation, à informer, et à organiser la mobilisation. Les comptes rendus de ces échanges permettront de nourrir et de renforcer notre campagne contre ce coup de force.

L'Interfédérale poursuivra par ailleurs ses démarches auprès des parlementaires, notamment dans le prolongement de sa lettre aux députés, et organisera une conférence de presse pour porter publiquement ses exigences.

Non au coup de force du gouvernement !

Non au démantèlement de notre complémentaire santé !

Non à la privatisation de notre protection sociale !

Oui à une complémentaire santé solidaire, non lucrative et pilotée paritairement !

Paris, le 24 novembre 2026